

Demande de copie d'un certificat d'adoption coutumière autochtone, d'un certificat de tutelle supplétive autochtone ou d'un acte de reconnaissance d'une adoption coutumière autochtone hors du Québec

POUR LE DEMANDEUR

- Lisez les renseignements généraux et les directives.
- Remplissez **toutes les sections** du formulaire en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.
- Incluez les deux photocopies des documents délivrés par **deux organismes distinctes** qui nous permettront d'établir votre identité, soit la **photocopie** d'un document d'identité valide avec photo et la **photocopie** d'une preuve de domicile valide.
- **Signez** et **datez** la section 4.

i Ce pictogramme vous renvoie à la page 2 du feuillet de renseignements généraux et directives.

Section 1 : Renseignements sur le demandeur

| | | | |
|--|--|---|---|
| 1. Nom de famille du demandeur i | | 2. Prénom du demandeur | |
| 3. Adresse de domicile (numéro, rue, case postale) i | | Appartement | 4. Communauté, ville, village ou municipalité |
| 5. Province | | 6. Code postal | 7. Pays |
| 8. Ind. rég. Téléphone (domicile) | | 9. Ind. rég. Téléphone (autre) Poste i | |
| 10. Si votre demande concerne une autre personne que vous-même ou votre enfant, veuillez fournir les explications ou une photocopie d'un document qui démontre votre intérêt. i | | | |

Section 2 : Renseignements sur la personne adoptée ou sous tutelle

| | | | |
|--|--|--|--|
| 11. Nom de famille i | | 12. Prénom usuel i | |
| 13. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule) | | 14. Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin | 15. Date de naissance Année Mois Jour |
| 16. Nom de famille et prénom du parent | | 17. Qualité du parent <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère | |
| 18. Nom de famille et prénom de l'autre parent | | 19. Qualité du parent <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère | |
| 20. Nom de famille et prénom du tuteur, s'il y a lieu | | 21. Date de l'adoption ou de la tutelle Année Mois Jour | |
| 22. Nom complet de l'autorité compétente qui a délivré le certificat | | 23. Numéro d'autorité compétente | |

Section 3 : Documents demandés

Vous pouvez nous transmettre votre demande par la poste ou la déposer à un comptoir de services. Les documents que vous demandez vous seront transmis par la poste. **i**

Inscrivez le nombre de documents demandés.

| | |
|---|--|
| 24. _____ Copie d'un certificat d'adoption coutumière autochtone | 25. _____ Copie d'un certificat de tutelle supplétive autochtone |
| 26. _____ Copie d'un acte de reconnaissance d'une adoption coutumière autochtone hors du Québec | |

Section 4 : Déclaration du demandeur

| | |
|---|-----------------------------|
| 27. Je déclare qu'à ma connaissance les renseignements fournis sont exacts. | 28. Date Année Mois Jour |
| X _____ i Signature obligatoire du demandeur | |

Renseignements généraux sur la demande de copie d'un certificat d'adoption coutumière autochtone, d'un certificat de tutelle supplétive autochtone ou d'un acte de reconnaissance d'une adoption coutumière autochtone hors du Québec

Ne transmettez pas ce document avec le formulaire.

Que devriez-vous savoir?

La copie d'un certificat d'adoption coutumière autochtone ou d'un acte de reconnaissance d'une adoption coutumière autochtone hors du Québec est une photocopie portant le sceau du Directeur de l'état civil.

À la suite de la réception d'un certificat d'adoption coutumière autochtone, le Directeur de l'état civil dresse un nouvel acte de naissance pour l'enfant concerné. **Le présent formulaire ne permet pas d'obtenir un certificat ou une copie d'acte de naissance.** Vous pouvez obtenir un certificat ou une copie d'acte de naissance en utilisant le formulaire *Demande de certificat ou de copie d'acte de naissance*, que vous pouvez vous procurer dans notre site Internet, à nos comptoirs de services et dans les bureaux de Services Québec ou en communiquant avec nous.

La copie d'un certificat de tutelle supplétive autochtone est une photocopie portant le sceau du Directeur de l'état civil.

Qui peut être le demandeur?

Le **demandeur** est la personne qui demande une copie d'un certificat d'adoption coutumière autochtone, d'un certificat de tutelle supplétive autochtone ou d'un acte de reconnaissance d'une adoption coutumière autochtone hors du Québec.

Afin de protéger l'identité des personnes inscrites sur ce document, une copie ne peut être délivrée qu'aux personnes mentionnées dans le document visé et à celles qui démontrent leur intérêt.

L'autorité compétente ou la personne autorisée à représenter cette autorité peut obtenir une copie d'un certificat d'adoption coutumière autochtone ou d'un certificat de tutelle supplétive autochtone qu'elle a délivré.

Protection des renseignements personnels



Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont utilisés aux seules fins du traitement de votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard ou le rejet de votre demande. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès.

Vous pouvez consulter vos renseignements personnels ou les rectifier selon les limites légales prévues. Les renseignements personnels ne sont communiqués à une autre organisation que dans le cas où cette divulgation est permise par la loi.

Site Internet et services en ligne



Nous vous invitons à visiter notre site Internet, à l'adresse www.etatcivil.gouv.qc.ca, afin d'obtenir des renseignements concernant nos services ou de télécharger nos formulaires.

Comment transmettre cette demande?



À un comptoir de services

Québec

Rez-de-chaussée
2535, boulevard Laurier

Montréal

RC.01
2050, rue De Bleury



Par la poste

Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



Par télécopieur

418 643-0467

Pour nous joindre



Par téléphone

Québec : 418 644-4545
Montréal : 514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 361-9596



Par la poste

Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



Par courriel

etatcivil@dec.gouv.qc.ca

Site Internet

www.etatcivil.gouv.qc.ca

Vous seul, comme demandeur, pourrez obtenir des renseignements sur le statut de votre demande. Vous devrez communiquer avec nous par téléphone ou vous présenter à l'un de nos comptoirs de services.

Quels documents nous permettent d'établir l'identité du demandeur?

Le Directeur de l'état civil applique des mesures de sécurité afin de s'assurer que la personne qui demande un document d'état civil est autorisée à l'obtenir. Afin que nous puissions établir l'identité du **demandeur**, nous exigeons qu'il joigne à sa demande **deux documents délivrés par deux organisations distinctes**, soit

- un document d'identité valide avec photo;
- une preuve de domicile valide.

Si vous faites votre demande **par la poste**, il faut obligatoirement nous transmettre **des photocopies** et non les documents originaux. Si vous déposez votre demande à **l'un de nos comptoirs de services**, il est préférable de présenter vos **documents originaux** et non des photocopies.

Un document d'identité valide avec photo

Seuls les documents d'identité mentionnés ci-dessous sont acceptés. **S'il vous est impossible de fournir un tel document, communiquez avec nous** afin de déterminer la meilleure solution correspondant à votre situation ou remplissez le formulaire *Déclaration du répondant* et joignez-le à votre demande. Ce formulaire est accessible sur notre site Internet.

- Permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec, d'une autre province canadienne ou d'un territoire canadien ou d'un État américain

Le permis de conduire ou d'apprenti conducteur est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme preuve de domicile.**

- Carte d'assurance maladie avec photo délivrée par une province canadienne
- Passeport canadien ou étranger
- Carte de citoyenneté canadienne (délivrée de 2002 à 2012)
- Carte de résident permanent du Canada
- Carte de résident permanent aux États-Unis (carte verte)
- Document d'immigration délivré par le gouvernement du Canada (IMM 1442)
- Pièces d'identité officielles pour les militaires, les policiers ou les diplomates en poste au Canada
- Certificat de statut d'Indien
- Carte de bénéficiaire « Nunavik Inuit Beneficiary Card »
- Carte d'identité délivrée par une province ou un territoire canadien

Une preuve de domicile valide

Seules les preuves de domicile mentionnées ci-dessous sont acceptées. **S'il vous est impossible de fournir un tel document, communiquez avec nous.**

- Permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec, d'une autre province canadienne ou d'un territoire canadien ou d'un État américain

Le permis de conduire ou d'apprenti conducteur est accepté comme preuve de domicile **seulement s'il n'est pas présenté comme document d'identité avec photo.**

- Facture de taxes municipales ou scolaires (un an ou moins)
- Correspondance postale gouvernementale (un an ou moins)
- Facture récente d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution (trois mois ou moins)
- Certificat de compétence de la construction (apprenti ou compagnon)
- Carte d'hôpital accompagnée de la carte d'assurance maladie avec photo
- Relevé d'emploi ou bulletin de paie (trois mois ou moins)
- Certificat ou relevé d'assurance habitation ou automobile (un an ou moins)
- Relevé de notes (un an ou moins)
- Relevé bancaire (trois mois ou moins)
- Reçu de changement d'adresse à Postes Canada (trois mois ou moins)

Validité des documents

Tous les documents transmis doivent être en vigueur ou respecter la période de validité précisée. La validité du document est déterminée d'après la date de réception de la demande par le Directeur de l'état civil.

Recto verso d'un document

N'oubliez pas d'inclure la photocopie du verso d'un document lorsque cela s'avère nécessaire, notamment lorsqu'un changement d'adresse y est inscrit.

Photocopies distinctes

Si plus d'un formulaire de demande est envoyé, il est préférable de nous faire parvenir des photocopies distinctes pour chacun des formulaires afin d'accélérer le traitement.

Qualité des photocopies

Tous les documents photocopiés doivent être lisibles.

Langue des documents

Si le document exigé est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, joignez une traduction française effectuée ou certifiée conforme par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.


Pour joindre l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Site Internet : www.ottiaq.org

Courriel : info@ottiaq.org

Directives



Cette section est un outil de référence. Ce pictogramme  signifiant « Information » est placé dans certaines cases du formulaire. Il correspond à des informations particulières pouvant vous aider à le remplir correctement.

Section 1 : Renseignements sur le demandeur

Case 1 – Nom de famille du demandeur

Inscrivez votre nom de famille. Ce nom doit correspondre à celui mentionné sur votre document d'identité avec photo et votre preuve de domicile fournis.

Case 3 – Adresse de domicile (numéro, rue, case postale, appartement)

L'adresse doit correspondre à celle mentionnée sur votre preuve de domicile fournie. Le ou les documents demandés seront expédiés à cette adresse.

Case 9 – Téléphone (autre)

Inscrivez un numéro de téléphone où nous pourrions vous joindre **pendant la journée** ou vous laisser un message, au besoin.

Case 10 – Si votre demande concerne une autre personne que vous-même ou votre enfant, fournissez les explications ou une photocopie d'un document démontrant votre intérêt.

Comme vous n'êtes pas mentionné dans le certificat d'adoption ou de tutelle supplétive ou dans l'acte de reconnaissance d'une adoption coutumière autochtone hors du Québec visé, veuillez fournir des explications ou une photocopie d'un document qui démontre votre intérêt. Utilisez une feuille supplémentaire si vous manquez d'espace pour donner votre motif.